

EP3

M. Coste / F.B.

Vu xc

7
VA

**SYNDICAT MIXTE
DU
BARRAGE DE CHAMBOUX**

BORDEREAU D'ENVOI

Communauté d'Agglomération de Beaune
Chagny – Nolay
14, rue Philippe Trinquet

Siège Administratif :

Place Martin Dosse
21430 LIERNAIS
Tél. – Fax : 03.80.84.46.74

21200 BEAUNE

OBJET	Nombre de pièces	Observations
RPQS 2015	1	Présenté au comité Syndical du 14/12/2016

Liernais, le 6 janvier 2017

C.A.
BEAUNE CHAGNY NOLAY

20 JAN. 2017

Courrier arrivé le
Dir. Environnement Transports



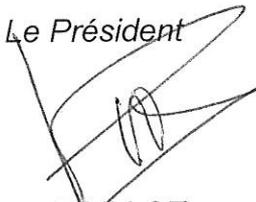
Objet : présentation du rapport annuel 2015 du service de l'eau en gros du Syndicat

Le Président présente au Comité Syndical le rapport annuel 2015 du service de l'eau en gros du Syndicat Mixte du barrage de Chamboux (dont un exemplaire est remis à chaque délégué)

Un exemplaire de ce rapport sera transmis aux communes et syndicats adhérents du SM du barrage de Chamboux.

Pour extrait conforme,

Le Président



Le Président



Pierre POILLOT



L'an deux mille seize le mercredi 14 décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Liernais dans les locaux du Syndicat des eaux d'Arany le Duc, sous la présidence de Pierre POILLOT,

PRESENTS :

LEVY Didier	Délégué de Chailly-sur-Armançon
QUESTE Jean-Paul	Délégué de Champeau
CHAMPRENAULT François	Délégué de Marcilly-Ogny
GARNIER Monique	Déléguée de Pouilly-en-Auxois
	Délégué de Pouilly-en-Auxois
MOINGEON Guy	Délégué du Syndicat d'Arnay-le-Duc
VOLPE Xavier	Délégué du Syndicat d'Arnay-le-Duc
POILLOT Pierre	Délégué du Syndicat de Liernais
LAVILLE Henri	Délégué du Syndicat de Liernais
ROMAIN Roland	Délégué du Syndicat de Liernais
DESSEREY Charles	Délégué du Syndicat de Thoisy-le-Désert
MIMEUR François	Délégué du Syndicat de Thoisy-le-Désert
LAGOGUEY Jean-Luc	Délégué Cté Agglo. Beaune-Chagny-Nolay
MANIERE Patrick	Délégué Cté Agglo. Beaune-Chagny-Nolay
ROY Jacques	Délégué SIVOM du TERNIN
TROPIN Jean Pierre	Délégué SIVOM du TERNIN

Etaient excusés :

CLEMENT Christian

Etaient absents :

Assistaient également :

Rémi POILLOT (AMO)

SERVICE PUBLIC
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

**SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE
DE CHAMBOUX**

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité
du Service Public de l'eau**

Exercice 2015

**Présenté conformément à l'article L.2224-5
du Code Général des
Collectivités Territoriales**

SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service	4
1.1) Organisation administrative du service.....	4
1.2) Conditions d'exploitation du service	4
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service	5
1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0).....	5
1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés.....	6
1.6) Volumes produits.....	6
1.7) Volumes vendus.....	6
1.8) Bilan des ressources.....	7
1.9) Volumes soumis à la surtaxe.....	7
1.10) Linéaire du réseau	7
2) Tarification et recettes du service public d'eau potable.....	8
2.1) Fixation des prix de vente d'eau en gros en vigueur	8
2.1.1) Evolution du tarif de vente d'eau en gros	8
2.2) Bilan financier.....	8
2.2.1) Recettes théorique de la collectivité lié à la vente d'eau	8
2.2.1) Montant versé à SAUR au titre de l'exploitation.....	8
3) Indicateurs de performance d'eau potable	9
3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS)	9
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P202.2).....	9
3.3) Les rendements et indices linéaires.....	10
3.3.1) Rendement du réseau de distribution (P104.3)	10
3.3.2) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	10
3.3.3) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3).....	10
3.4) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	10
3.5) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par l'ARS).....	11
4) Financement des investissements	11
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	11
4.2) Etat de la dette.....	11
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	11
4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	12

Indicateurs applicables en eau potable à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D101.0 : estimation du nombre d'habitants desservis

D102.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

D151.0 : délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Indicateurs de performance

P101.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

P102.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

P103.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

P104.3 : rendement du réseau de distribution

P105.3 : indice linéaire des volumes non comptés

P106.3 : indice linéaire de pertes en réseau

P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

P109.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P151.1 : taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

P152.1 : taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

P153.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P154.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P155.1 : taux de réclamations

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du service

Le Syndicat Mixte du Barrage de Chamboux regroupe les adhérents suivants :

- Le SIAEP de LIERNAIS
- Le SIVOM du TERNIN
- Le SMAEP d'ARNAY LE DUC
- L'ex SIAEP de LA ROCHEPOT BAUBIGNY (désormais Communauté d'agglomération BEAUNE Cote et Sud)
- Le SIAEPA de THOISY LE DESERT
- Le SIAEP de THOISY LA BERCHERE
- La commune de SAULIEU
- La commune de POUILLY EN AUXOIS
- La commune de CHAILLY SUR ARMANCON

Les missions du service sont :

- ☒ Production
- ☒ Protection du point de prélèvement
- ☒ Traitement de l'eau
- ☒ Transport jusqu'au réservoir de tête
- ☒ Stockage dans le réservoir de tête

La distribution de l'eau à l'intérieur du territoire de chaque adhérent est à la charge de ce dernier

1.2) Conditions d'exploitation du service

Les différents installations du SM du barrage de Chamboux sont exploitées dans le cadre d'un marché de prestation de service par la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2011. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 1^{er} janvier 2023.

Les principaux avenants ou évolution au contrat sont les suivants :

Type	Date	Objet
Ordre de service de tranche conditionnelle	1 ^{er} janvier 2013	Intégration de l'exploitation de l'unité de production de LUSIGNY SUR OUCHE au contrat (conformément au marché du 15/11/2011)

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des tâches est la suivante :

La répartition des tâches est la suivante :		Société SAUR	Collectivité
Gestion du service	application du règlement du service	x	
	fonctionnement, surveillance et entretien des installations	x	
	relève des compteurs		x
Gestion des abonnés	accueil des usagers	x	
	facturation	x	
	traitement des doléances client	x	
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	x	
	de la voirie liée aux ouvrages	x	
	des branchements	x	
	des canalisations	x	
	des clôtures	x	
	des compteurs	x	
	des équipements électromécaniques	x	
	des forages	x	
	des ouvrages de traitement	x	
	du génie civil	x	
des plantations	x		
Renouvellement	de la voirie liée aux ouvrages		x
	de l'ensemble des ouvrages		x
	des branchements		x
	des canalisations		x
	des captages		x
	des clôtures		x
	des compteurs		x
	des équipements électromécaniques	x	
	des forages		x
	des ouvrages de traitement		x
	du génie civil		x
	des portails		x
	des équipements hydrauliques de traitement et pompage		x
	des installations électriques et informatiques		x
de la téléalarme, télésurveillance, et télégestion		x	
des vannes et accessoires hydrauliques		x	
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics	x	
	traitement des boues	x	

1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le SM du Barrage de Chamboux ne dessert directement aucun abonné, la distribution est à la charge de chacun des adhérents.

La somme des populations de chacun des adhérents est d'environ 20 000 habitants.

1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

Les volumes prélevés sont des volumes d'eau brute (sur l'année civile)

Ouvrage	Débit nominal	Prélèvement 2014 en m ³	Prélèvement 2015 en m ³	Variation en %
Unité du barrage de Chamboux	400 m ³ /h	1 365 151	1 465 657	+ 7,4 %
Unité de Lusigny sur Ouche	90 m ³ /h	284 696	334 123	+17,4 %
Unité de SOUVERT	90 m ³ /h	0	92 129	
TOTAL		1 649 847	1 891 909	

*l'unité de Souvert a été remise en service en aout 2015.

1.6) Volumes produits

Les volumes produits sont des volumes d'eau traitée.

Ouvrage	Débit nominal	Production 2014 en m ³	Production 2015 en m ³	Variation en %
Unité du barrage de Chamboux	400 m ³ /h	1 149 943	1 241 228	+7,9%
- Dont refoulement Beaumont		1 146 585	1 236 889	+7,9%
- Dont refoulement Saulieu		3 358	4 339	+29,2%
Unité de Lusigny sur Ouche	90 m ³ /h	284 696	334 123	+17,4%
Unité de SOUVERT	90 m ³ /h	0	84 516	
TOTAL		1 434 639	1 659 867	+15,7%

Le débit nominal est le débit de fonctionnement des pompes dans des conditions attendues de fonctionnement.

NB : la commune de SAULIEU ayant diminué ses apports depuis Chamboux suite à la remise en service de ses captages ; le réservoir de Beaumont (SM Chamboux) étant plus haut que celui de Colonchève (Saulieu), il a été acté que le by-pass entre les refoulements de Beaumont et Saulieu situé dans la station de Chamboux serait ouvert en permanence et que la ville de SAULIEU contrôlerait elle-même son apport en manœuvrant la vanne située à l'aval du débitmètre installé en limite de commune. Dans ces conditions le débit maximum qui peut alimenter SAULIEU est de 60 m³/h environ (en gravitaire depuis le réservoir de Beaumont) ; en cas de besoin il serait possible de remettre en route les pompes pour atteindre le débit initial de 90 m³/h environ.

1.7) Volumes vendus

Destinataire	Volume vendu 2014 en m ³	Volume vendu 2015 en m ³	Variation en %
SIAEP de LIERNAIS	331 011	364 848	+10,2%
Commune de POUILLY EN AUXOIS	18 814	56 679	+201,3%
SIAEPA de THOISY LE DESERT	109 563	144 589	+ 32,0%
SIVOM du TERNIN	329 326	343 085	+4,2%
SMAEP d'ARNAY LE DUC	237 893	250 023	5,1%
SIAEP de LA ROCHEPOT BAUBIGNY (CABCS)	56 380	66 638	+18,2%
MARCILLY OGNY	11 468	21 689	+89,1%
Commune de SAULIEU et SIAEPA de THOISY LA BERCHERE	4 093	31 616	+672,4%
Commune de CHAILLY SUR ARMANCON	28 316	27 534	-2,8%
TOTAL VENDU	1 127 287	1 310 275	+16,2%
Volume produit à la station de LUSIGNY (mis à disposition du SMAEP d'ARNAY LE DUC)	284 696	334 123	+17,4%
TOTAL VENDU + FOURNI	1 411 983	1 644 398	+16,5%

La période retenue pour le calcul des volumes est : l'année civile

Points particuliers sur les volumes exportés :

La commune de SAULIEU et le SIAEPA DE THOISY LA BERCHERE/VILLARGOIX ont entrepris les démarches pour quitter le SM CHAMBOUX fin 2015. Ils s'alimentent désormais essentiellement à partir du captage des Prés et une convention de vente d'eau en gros a été signée pour une alimentation en secours par Chamboux (à partir des installations existantes).

Le SMAEP d'ARNAY s'est engagé dans le cadre du SAGE de l'Ouche à diminuer ses prélèvements à LUSIGNY SUR OUCHE.

1.8) Bilan des ressources

Année	Volume prélevé (en m ³)	Volume produit (en m ³)	Volume vendu (en m ³)	Volume fourni Lusigny (en m ³)	Total vendu + fourni (en m ³)
2014	1 649 847	1 434 639	1 127 287	284 696	1 411 983
2015	1 891 909	1 659 867	1 310 275	334 123	1 644 398

Les volumes fournis proviennent de la station de Lusigny. La station est exploitée par le SM de Chamboux depuis 2013 mais l'eau produite n'est pas vendu au SMAEP d'Arnay le Duc.

Total des pertes	Année 2014 en m ³	Année 2015 en m ³	Année 2015 en % du total produit
Total des 3 stations	215 208	238 542	14,4%
Dont unité de Chamboux	215 208	224 429	18,1%
Dont unité Souvert process	0	7613	9,0%
Dont unité Souvert eau de service	0	Environ 6500	7,7%
Dont unité Lusigny/Ouche	0	0	0%
Eau de service et fuites	22 656	15 549	0,9%

1.9) Volumes soumis à la surtaxe

	Année 2014	Année 2015	Variation en %
Total du volume vendu soumis à la surtaxe en m ³	1 339 079	1 415 938	+ 5,7 %

1.10) Linéaire du réseau

	2014	2015	Variation en %
Linéaire du réseau hors branchements en km	10.335	10.335	0

2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

2.1) Fixation des prix de vente d'eau en gros en vigueur

Le prix de vente d'eau en gros à chacun des adhérents est fixé chaque année par le SM du Barrage de Chamboux. Il comprend :

- Un tarif au m³ pour les volumes vendus en gros à chacun des adhérents (volume mesuré par les compteurs de sectorisation à l'entrée du réseau des différents adhérents)
- Une surtaxe payée sur tous les m³ vendus aux abonnés des différents adhérents (que l'eau soit produite sur une unité exploitée par le SM du barrage de Chamboux ou que l'eau provienne d'une ressource propre de l'adhérent)

La société SAUR est rémunérée, conformément au marché de service, en fonction du volume produit sur les différentes unités.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

Les volumes sont relevés trimestriellement

Les consommations des adhérents sont payables au vu du relevé.

Chaque adhérent a souscrit à un forfait minimum (qui lui est facturé qu'il prenne l'eau ou non)

2.1.1) Evolution du tarif de vente d'eau en gros

	Désignation	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation en %
Part de la collectivité	Part proportionnelle : vente d'eau en gros (€ HT/m ³ vendu aux adhérents)	0.265	0.27	+1,9%
	Part proportionnelle : surtaxe (en € HT/m ³ vendu aux abonnés de chacun des adhérents)	0.41	0.42	+2,4%

2.2) Bilan financier

2.2.1) Recettes théorique de la collectivité lié à la vente d'eau

Les chiffres présentés ci-dessous sont les recettes théoriques liées à la vente d'eau (il peut y'avoir des décalages avec le compte administratif selon les dates de paiements et d'encaissements, et lié à la différence entre l'année civile et l'année de relève dont les périodes peuvent être différentes d'un secteur à l'autre). Les montants sont tous exprimés en euros hors taxe.

	2014 (en € HT)	2015 (en € HT)	Variation en %
- vente d'eau en gros aux adhérents	293 094,62	347 222,88	+18,5%
- surtaxe	535 631,60	580 534,96	+8,4%
TOTAL	828 726,22	927 757,84	+11,9%

2.2.1) Montant versé à SAUR au titre de l'exploitation

	2014	2015	Variation
Recettes liées à l'exploitation des unités de production	443 518,52 €	453 054,41 € HT	+2,2%
- du barrage de CHAMBOUX		397 206,82 € HT	
- de LUSIGNY		55 847,59 € HT	
- de SOUVERT		non facturé	

3) Indicateurs de performance d'eau potable

Les indicateurs sont issus du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et devront être renseignés pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2008.

3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS)

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	17	0	100 %	
Conformité physico-chimique (P102.1)	17	0	100 %	

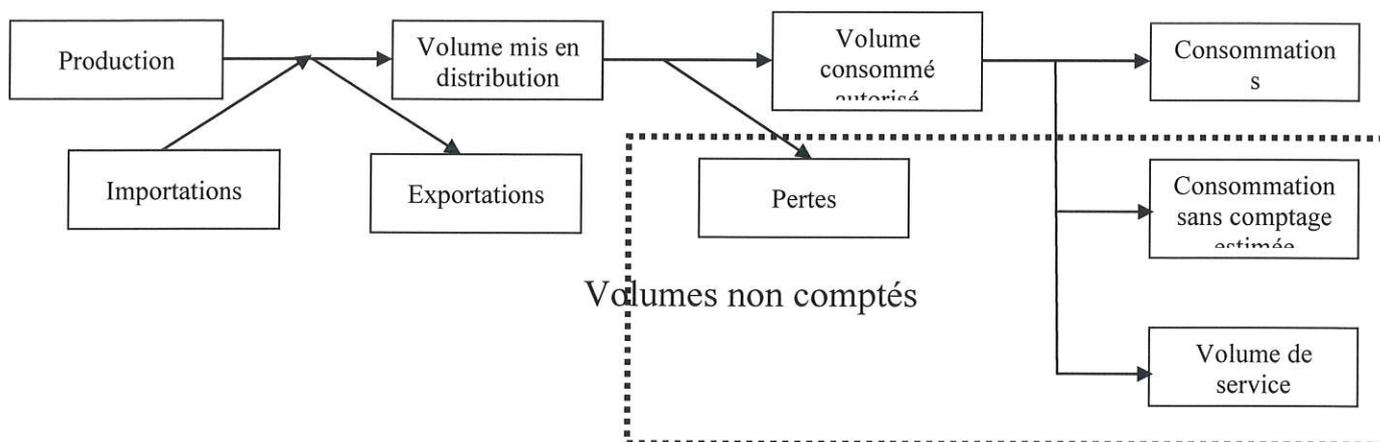
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P202.2)

Les grands ouvrages - stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 décembre 2013. Les 30 points de la partie B sont comptabilisés uniquement si les 15 points de la partie A sont acquis. Les 75 points de la partie C ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points des parties A+B sont acquis.

	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
Partie A : Plan des réseaux		
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux		
Existence d'un inventaire des réseaux	10	10
Procédure de mise à jour		
Matériaux et diamètre des conduites	1 à 5 suivant % de linéaire connu	5
Date ou période des poses des conduites	0 à 15 suivant % de linéaire connu	15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux		
Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, bornes incendies,..)	10	10
Inventaire des pompes et équipements électromagnétiques et mise à jour annuelle	10	10
Localisation des branchements sur plan	10	10
Inventaire des compteurs (caractéristiques, date de pose)	10	10
Inventaire des recherches de pertes d'eau et travaux effectués	10	0
Inventaire et localisation des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de	10	10

renouvellement)		
Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Modélisation des réseaux	5	5
Total	120	100

3.3) Les rendements et indices linéaires



Les volumes utilisés pour le calcul des indicateurs et définis dans ce schéma sont des volumes comptés sur l'année civile.

	Valeur 2014	Valeur 2015	Unité
Rendement du réseau de distribution (P104.3)	98,4	99,1	%
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	6	4	m ³ /j/km
Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)	6	4	m ³ /j/km
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	0	0	%
longueur réseau (km)	10,335	10,335	km

3.3.1) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable (voir tableau ci-dessus)

3.3.2) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte (voir tableau ci-dessus)

3.3.3) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Ration entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte (voir tableau ci-dessus)

3.4) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau (voir tableau ci-dessus)

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identiques ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

3.5) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par l'ARS)

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée :

- Unité de Chamboux : 100 % périmètre établis
- unité de Souvert puits 3 et 4 : 40 % procédure en cours (dossier d'enquête public)

4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant HT	Subventions accordées ou participation extérieure
Travaux pour la remise en service de l'unité de SOUVERT (sur 2014 et 2015)	1 437 391 € HT	151 523.40 € (AELB) 92 282.55 € (CG)
Travaux Clerc (pluvial camping, chemin accès et parking station Chamboux)	5566,30 € HT	0
Bétonnage parement amont barrage	20 940 € HT	0
Etude BAC et diagnostic agricole sur les sources de Bois Brulé (2015 et 2016)	22 982 € HT	18 400€ (80%)

4.2) Etat de la dette

	2015
Encours de la dette au 31 décembre	1 037 273 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	144 362,39 €
dont en intérêts	21 277,24 €
dont en capital	123 085,15 €

4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2014	2015
Montant des amortissements	330 813 €	329 105 €

4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Interconnexion avec ARCONCEY	Non chiffré
Interconnexion avec SMEMAC	Non chiffré
Création d'une unité de traitement à Grosbois	Non chiffré
Sécurisation du traitement de l'usine de Chamboux <ul style="list-style-type: none"> - Débitmètre sur injection FeCl₃ - Sonde UV (mesure de la couleur) - Mise en place d'une ligne fixe d'injection d'eau chlorée (en complément du dioxyde chlore) 	<p>2 160 € HT</p> <p>16 660 € HT</p> <p>14 730 € HT</p>
Remplacement du CAG de l'usine de CHAMBOUX	Non chiffré
Ragréage du captage de LUSIGNY	Non chiffré (à voir avec la mise en place des périmètres de protection)

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Dijon, le 20 décembre 2016

Monsieur le Président
 SYNDICAT MIXTE BARRAGE DE CHAMBOUX
 Place Martin Dosse

 21430 LIERNAIS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de
 l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :
 CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

S. MIXTE DU BARRAGE DE CHAMBOUX

---	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00103936		Prélevé le : lundi 12 décembre 2016 à 11h00
Unité de gestion		0316	S. MIXTE DU BARRAGE DE CHAMBOUX	par : LDGO - Vincent GAGNIERE
Installation	TTP	000230	STP CHAMBOUX	Type visite : P1
Point de surveillance	P	000000234	USINE DE CHAMBOUX	Type d'eau: T2
Localisation exacte			ROBINET EAU TRAITEE	Motif : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.
Commune			SAINT MARTIN DE LA MER	

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	6,0 °C				25,00	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,7 unitépH			6,50	9,00	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0,96 mg/LCl2					
Chlore total	1,39 mg/LCl2					

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA COTE D'OR, DIJON 2101
 Type del'analyse : P1 Code SISE de l'analyse : 00104774 Référence laboratoire : 16120802756401

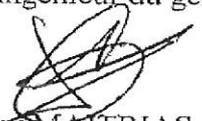
	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0 qualit.					
Couleur (qualitatif)	0 qualit.					
Odeur (qualitatif)	1 qualit.					
Saveur (qualitatif)	1 qualit.					
Turbidité néphélométrique NFU	0,67 NFU		1,00		0,50	

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de mesure du pH	20,3 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,6 unité pH			6,50	9,00
Titre alcalimétrique complet	9,6 °f				
Titre hydrotimétrique	13,5 °f				
FER ET MANGANESE					
Fer total	19 µg/l				200,00
MINERALISATION					
Chlorures	40,8 mg/L				250,00
Conductivité à 25°C	326 µS/cm			200,00	1100,00
Sulfates	2,9 mg/L				250,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Aluminium total µg/l	<5 µg/l				200,00
Zinc	0,011 mg/L				
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	2,96 mg/L C				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,01 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	2,1 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,02 mg/L		0,10		
Phosphore total (en P2O5)	<0,025 mg/L				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00103936)

Paramètres bactériologiques : CONFORMES. La turbidité est supérieure à la référence de qualité française de 0.5 NFU (mise en distribution d'eau issue d'une ressource superficielle ou souterraine provenant de milieux fissurés). Cette eau est donc NON CONFORME à la réglementation française pour ce paramètre. A noter également la teneur en carbone organique total supérieure à la référence de qualité de 2 mg/l C. Une optimisation du traitement et une adaptation à la qualité de l'eau brute devra être effectuée. Les résultats de recherche des causes ainsi que les actions correctives engagées devront faire l'objet d'un bilan envoyé à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.

P/le Préfet de la Côte d'Or
et par délégation,
L'ingénieur du génie sanitaire,



Guy MATRIAS.

*SYNDICAT MIXTE
DU
BARRAGE DE CHAMBOUX*

Siège Administratif :

Place de la Fontaine
21430 LIERNAIS
Tél. – Fax : 03.80.84.46.74

BORDEREAU D'ENVOI

Communauté d'Agglomération de Beaune
Chagny – Nolay
14, rue Philippe Trinquet

21200 BEAUNE

OBJET	Nombre de pièces	Observations
Résultats contrôle sanitaire Eau traitée usine de Chamboux		Pour information du public

Liernais, le 6 janvier 2017